

IPAG

Institut de Préparation à l'Administration Générale

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

Formation des élus locaux 2018

Université

de Strasbourg

Mesdames et Messieurs les Maires, Adjointes et Conseillers,

Vous avez le souci de faire face à la complexité de la gestion communale en acceptant de suivre les formations juridiques, financières ou techniques que nous proposons. Pour la plupart d'entre vous, vous ne disposez pas de services experts suffisants pour vous permettre de vous abstraire des aspects contingents qu'implique la mise en œuvre de votre programme de mandature. Vous fournissez dès lors des efforts supplémentaires, récompensés à leur juste valeur lorsque vous réussissez à concrétiser vos projets. Le temps investi dans les formations peut alors être considéré comme un investissement prometteur d'avenir !

Ce catalogue 2018 comporte à la fois des fondamentaux de la gestion communale et des thèmes plus techniques, plus spécialisés. En effet, la seconde moitié de votre mandat est bien entamée, vous pouvez prendre du recul pour mieux maîtriser le temps, les échéances des transferts de compétences et surtout les domaines stratégiques. Les formations proposées ici ont été validées par l'Association des Maires du Bas-Rhin.

Nous vous accueillerons avec grand plaisir à l'IPAG et resterons attentifs à vos besoins et à vos attentes, soucieux de la continuité et de la qualité du service public.

Guy SIAT

Maitre de conférences de droit public

IPAG Université de Strasbourg

PROGRAMME DES FORMATIONS DE JANVIER À DÉCEMBRE 2018

SOMMAIRE

ADMINISTRATION COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE	4
Les pouvoirs de police du maire	4
La compétence eau et assainissement	5
Le maire et l'état civil	6
Travaux publics, construire et gérer le bâti communal en toute sécurité juridique	7
La commune et les manifestations éphémères	8
La commune et les assurances	9
COMMUNICATION	10
Prendre la parole en public	10
Gérer son temps et son organisation	11
Gérer les conflits	12
CULTURE	13
La manifestation culturelle et artistique : organisation et responsabilités	13

PROGRAMME DES FORMATIONS DE JANVIER À DÉCEMBRE 2018

FINANCES LOCALES	14
Actualité des finances locales : contraintes et marges de manoeuvre (Loi de finances 2018)	14
Comment fixer les tarifs des services publics communaux	15
Maîtriser la lecture des comptes	16
SOCIAL	17
Gérer et animer un CCAS	17
COMMANDE PUBLIQUE	18
La dématérialisation obligatoire des marchés publics (1 ^{er} octobre 2018) : quelles décisions à prendre par les élus ?	18
Les marchés publics de travaux dans le domaine de l'eau et de l'assainissement	19
Les marchés publics à procédure adaptée (MAPA) : quelles nouveautés ?	20
URBANISME ET AMÉNAGEMENT	21
Le rôle des communes dans les PLUI	21
La contribution des constructeurs et aménageurs au financement des équipements publics	22
L'utilisation du droit de préemption	23
Procédure d'évolution des PLU	24

LES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE

Objectifs

Appréhender les contraintes juridiques liées à l'exercice du pouvoir de police, maîtriser les moyens d'action et les limites légales de l'intervention du maire.

Programme

- La notion de police administrative et la distinction avec la police judiciaire
- La distinction entre la police générale et les polices spéciales
- La définition de l'ordre public : sécurité, tranquillité et salubrité publique
- La forme et l'objet des arrêtés municipaux
- L'exécution des arrêtés municipaux, contrôle et contentieux

Formateur

M. Michel WENDLING, Directeur général adjoint des services de la Communauté d'Agglomération et de la Ville de Haguenau

Date

Samedi 20 janvier 2018 (8h30-12h30)

LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Objectifs

Mettre en œuvre la compétence eau et assainissement dans le cadre de la Loi NOTRe, appréhender les conséquences sur les syndicats existants.

Programme

- Le contenu de la compétence eau et de la compétence assainissement ; la question des eaux pluviales
- Le mécanisme de représentation des EPCI nouvellement compétents au sein des syndicats qui perdurent
- Le transfert des personnels attachés à l'exercice des compétences eau et assainissement
- Le régime des biens nécessaires à l'exercice des compétences eau et assainissement transférées
- Le transfert de responsabilité consécutif à la prise de compétence de l'EPCI à fiscalité propre

Formateur

M. Sébastien MOUTON, avocat spécialisé au Barreau de Strasbourg, ancien directeur territorial

Date

Samedi 20 janvier 2018 (8h30-12h30)

LE MAIRE ET L'ÉTAT CIVIL

Objectifs

Donner aux élus les éléments qui marquent l'évolution récente de la fonction d'officier d'état civil : mariage pour tous, loi portant modernisation de la Justice.

Programme

- Statut du maire (et des adjoints), officier de l'état civil, agissant sous l'autorité du Procureur de la République ; conséquences sur le régime de responsabilité en cas de refus, d'erreur ou de manquement
- Comment organiser le service municipal de l'état civil, précautions à prendre
- Établissement des actes d'état civil : les cas particuliers
- Règles spécifiques à la célébration des mariages (respect des délais, choix de la commune de célébration, conditions de délégation à un conseiller municipal, etc) ; enregistrement des PACS (décret du 6 mai 2017)
- Obligations d'information vis-à-vis de certaines administrations de l'État et des autorités de l'État vis-à-vis des maires

Formateur

Mme Jessica FRANQUET, Directrice de l'accueil et des services à la personne, Ville de Molsheim

Date

Samedi 27 janvier 2018 (8h30-12h30)

TRAVAUX PUBLICS, CONSTRUIRE ET GÉRER LE BÂTI COMMUNAL EN TOUTE SÉCURITÉ JURIDIQUE

Objectifs

Maîtriser les programmes de travaux, gérer les incidents, désordres et accidents de chantier, soulever les points de vigilance, gérer la réception des travaux et l'après-chantier.

Programme

- Comment organiser les chantiers : les autorisations, les marchés, les assurances, etc. de la préparation à la protection
- Comment gérer les chantiers : les retards dans le phasage des travaux, les défaillances d'entreprises, les dégâts
- Comment gérer la fin des chantiers : la réception des travaux, les décomptes généraux
- Gérer le bâti communal : l'entretien, les réparations, les malfaçons

Formateur

M. Laurent KELLER, avocat spécialisé au Barreau de Strasbourg, chargé d'enseignement à la Faculté de droit de Strasbourg

Date

Samedi 3 février 2018 (8h30-12h30)

LA COMMUNE ET LES MANIFESTATIONS ÉPHÉMÈRES

Objectifs

Accompagner en toute sécurité les initiatives des associations locales, analyser les risques, prévenir les accidents ou incidents, encadrer les organisateurs.

Programme

- Déterminer les obligations des communes en matière de sécurité lors de manifestations éphémères organisées par la commune ou un organisateur privé : fête foraine, brocante, parade fleurie, etc
- Appréhender les bases d'une analyse de risque nécessaire avant l'organisation ou la tenue d'une manifestation éphémère sur le territoire communal
- Réglementations applicables aux diverses manifestations organisées dans la commune et par la commune : occupation du domaine, mesures de police (sécurité, tranquillité, salubrité...), moyens de secours, contraintes organisationnelles et incidences financières, commission de sécurité, etc
- Responsabilités mises en jeu à l'occasion de ces manifestations

Formateur

M. Michel WENDLING, Directeur général adjoint des services de la Communauté d'Agglomération et de la Ville de Haguenau

Date

Samedi 17 février 2018 (8h30-12h30)

LA COMMUNE ET LES ASSURANCES

Objectifs

Connaître les enjeux de l'assurance pour les collectivités. Identifier les risques à couvrir, gérer la mise en concurrence, la charge financière, l'engagement des responsabilités.

Programme

- Typologie et analyse des risques (qui couvrir, quoi couvrir, pourquoi et comment couvrir)
- Politique assurantielle de la collectivité (assurances obligatoires, assurances facultatives)
- Nature des contrats et droit des assurances appliqué aux collectivités locales
- Mise en concurrence, attribution des marchés, et souscription des contrats
- Mobilisation de la protection en cas de survenance du risque

Formateur

M. Jean-Sébastien KOUZMIN, Directeur général des services de la Ville de Molsheim, chargé d'enseignement à l'IEP de Strasbourg

Date

Samedi 6 octobre 2018 (8h30-12h30)

PRENDRE LA PAROLE EN PUBLIC

Objectifs

Rendre les participants capables de construire une intervention en public en tenant compte de leurs objectifs politiques ou techniques, adapter l'intervention au contexte et à l'objet de la discussion ; maîtriser le stress, les émotions, etc. et l'auditoire.

Programme

- Les trois niveaux de la prise de parole : le corporel, l'intellectuel et le relationnel
- Le niveau intellectuel : comment préparer l'intervention, la structurer, établir la synthèse et la formulation ; l'apport des supports audiovisuels
- Le niveau relationnel : comment accrocher l'attention de l'auditoire, éviter les déperditions du message
- Le niveau corporel : la communication non verbale, le regard, les gestes, la tenue, la posture

Formateur

Mme Sylvia RITZ, consultante en communication et ressources humaines

Date

Samedi 24 mars 2018 (8h30-12h30)

GÉRER SON TEMPS ET SON ORGANISATION

Objectifs

Acquérir les notions essentielles d'une bonne organisation et réussir à gérer son temps efficacement.

Programme

- Comment gérer les priorités : savoir identifier ses actions à valeur ajoutée, distinguer l'urgence de l'importance
- Adopter une gestion structurée de son temps ; ne pas subir le téléphone, la messagerie
- Apprendre à dire NON
- Optimiser les contacts, déjouer les pièges de la communication

Formateur

Sylvia RITZ, consultante en communication et ressources humaines

Date

Samedi 14 avril 2018 (8h30-12h30)

GÉRER LES CONFLITS

Objectifs

Dissocier les conflits des désaccords, accepter les différences de point de vue, prévenir les conflits, gérer les conflits dans l'instant et dans la durée.

Programme

- Les différents types de conflits
- Gérer les émotions perturbatrices (colère, vexation, etc.) en cas de crise
- Dissocier les faits des opinions : structurer l'argumentation, maîtriser la communication
- Céder ou rester sur sa position, entre renoncement et obstination, adopter des techniques de négociation
- Les difficultés particulières : comment gérer les apartés, les conflits entre personnes, les débordements

Formateur

Mme Candice WOJAK, consultante en communication et ressources humaines, Cabinet Relyance

Date

Samedi 29 septembre 2018 (8h30-12h30)

Culture

En collaboration avec l'Agence Culturelle d'Alsace

LA MANIFESTATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE : ORGANISATION ET RESPONSABILITÉS

Objectifs

Monter une manifestation culturelle ou artistique en fédérant les énergies locales.

Programme

- Les actions fondamentales d'une bonne organisation : choix de la date, du lieu, réservations
- La gestion des partenariats (associations), les éléments de cadrage
- Le bouclage financier
- La responsabilité technique et juridique

Formateur

Intervenants de l'Agence Culturelle d'Alsace

Mme Julie CLAIN, chargée de ressources et des politiques culturelles territoriales, ACA

Le partage d'expérience de la commune de Fegersheim avec Mme Dietsch, Adjointe Animation, culture, école de musique et de danse, bibliothèque, santé et bien-être et Lucille Gauthier, Responsable animation et vie culturelle

Date

Samedi 17 février 2018 (8h30-12h30)

ACTUALITÉ DES FINANCES LOCALES : CONTRAINTES ET MARGES DE MANŒUVRE (LOI DE FINANCES 2018)

Objectifs

Présenter aux élus toutes les nouvelles mesures (en particulier celles issues de la Loi de finances 2018) qui vont avoir des incidences sur les budgets communaux et intercommunaux en 2018, qu'il s'agisse des dotations, de la fiscalité locale ou de la péréquation.

Programme

- La Loi de finances 2018 et les collectivités territoriales
- Les incidences sur les dotations, notamment la DGF ; la reconduction du FSIL
- Les dispositions fiscales, incidences du dégrèvement en matière de taxe d'habitation, hausse de la CSG
- La revalorisation des bases imposables
- La péréquation

Formateurs

M. Jean-Sébastien KOUZMIN, Directeur général des services de la Ville de Molsheim, chargé d'enseignement à l'IEP de Strasbourg

Mme Virginie SOUDIER, Inspectrice des Finances publiques, chef du service de la fiscalité directe locale, DRFIP d'Alsace et du Bas-Rhin

Dates

Samedi 3 février 2018 (8h30-12h30)

Samedi 10 février 2018 (8h30-12h30)

COMMENT FIXER LES TARIFS DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

Objectifs

Déterminer les règles et les critères des différents tarifs des services supportés par les usagers d'un service ou d'un ouvrage communal, déterminer l'équilibre économique et/ou social.

Programme

- Le choix initial : qui doit supporter le coût du service, le contribuable ou l'utilisateur ?
- Les bons critères de choix en fonction du service considéré
- Identifier les services payants, les conséquences du choix du mode de gestion du service (délégation de service public)
- Les principes de la tarification, les méthodes de tarification, la tarification sociale
- Les coûts de gestion de l'application des tarifs, le contentieux

Formateur

Mme Jessica FRANQUET, Directrice de l'accueil et des services à la personne, Ville de Molsheim

Date

Samedi 7 avril 2018 (8h30-12h30)

MAÎTRISER LA LECTURE DES COMPTES

La maîtrise des finances communales ou intercommunales passe d'abord par la capacité à lire et "traduire" l'information financière et les comptes ; ne pas être en position de faiblesse vis-à-vis de l'administration communale ou du comptable public ; exercices pratiques.

Programme

- Plan des comptes : savoir décrypter le plan des comptes (manier la M14)
- L'analyse du mandat de paiement et du titre de recettes
- Affecter en investissement ou en fonctionnement : quelles marges de manœuvre ? (notamment pour bénéficier du FCTVA)
- Approfondissement de la typologie des dépenses et des recettes
- Lire les fiches fournies par la DGFIP

Formateur

Mme Fabienne SPOHR, cheffe du service de la qualité comptable, Conseil Départemental du Bas-Rhin

Date

Samedi 29 septembre 2018 (8h30-12h30)

GÉRER ET ANIMER UN CCAS

Objectifs

Permettre aux élus de développer et de dynamiser l'action du CCAS, connaître les spécificités du cadre législatif, réglementaire et financier.

Programme

- Organisation et fonctionnement du CCAS : la forme d'établissement public communal, la présidence déléguée, la composition du conseil d'administration, les spécificités du budget autonome
- Les missions obligatoires du CCAS : les conditions du devoir d'assistance, les secours d'urgence, etc.
- L'animation du CCAS : les aides facultatives, les initiatives favorisant la solidarité intergénérationnelle, la prévention des situations à risque (plan canicule, grand froid)
- Les expériences innovantes pour dépasser l'image de l'ancien « bureau de bienfaisance »
- Du CCAS au CIAS

Formateur

Mme Evelyne ERDMANN, Directrice des solidarités de la Ville et de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, Directrice du CCAS de Haguenau

Date

Samedi 9 juin 2018 (8h30-12h30)

LA DÉMATÉRIALISATION OBLIGATOIRE DES MARCHÉS PUBLICS (1^{ER} OCTOBRE 2018) : QUELLES DÉCISIONS À PRENDRE PAR LES ÉLUS ?

Objectifs

Préparer l'échéance du 1^{er} octobre 2018.

Programme

- Présentation des obligations réglementaires
- Identification des acteurs de la dématérialisation : entreprises, éditeurs de logiciels, trésorier public, préfecture
- Incidences pratiques de la dématérialisation sur les pratiques administratives, les outils informatiques

Formateur

M. Jean-Sébastien PIETRI, Directeur adjoint des finances et de la commande publique, Chef du service de la commande publique, Conseil Départemental du Bas-Rhin

Date

Samedi 27 janvier 2018 (8h30-12h30)

LES MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX DANS LE DOMAINE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Objectifs

Maîtriser les étapes d'élaboration et de passation des marchés publics de travaux d'eau et d'assainissement en intégrant les récentes évolutions réglementaires et les échéances à venir.

Programme

- Les préalables au lancement de la procédure de travaux
- La maîtrise foncière et l'implantation des ouvrages d'eau et d'assainissement : les risques afférents à une occupation irrégulière
- Les modalités d'occupation du domaine privé, les servitudes conventionnelles, les servitudes légales
- Les modalités d'occupation du domaine public : les autorisations d'occupation, modalités d'occupation et d'indemnisation
- Le lancement de la consultation, l'examen des candidatures, les offres anormalement basses, l'information des concurrents évincés
- Aperçu du nouveau droit des délégations de services appliqué aux domaines de l'eau et de l'assainissement

Formateur

M. Sébastien MOUTON, avocat spécialisé au Barreau de Strasbourg

Date

Samedi 7 avril 2018 (8h30-12h30)

LES MARCHÉS PUBLICS À PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) : QUELLES NOUVEAUTÉS ?

Objectifs

Se familiariser avec la procédure des MAPA qui représente l'essentiel de la commande publique dans les petites et moyennes collectivités dans un contexte de simplification.

Programme

- L'application du seuil de 25 000 € HT et ses impacts sur le secteur économique local
- Les apports de la plate-forme Alsace Marchés Publics
- La négociation des offres
- Les possibilités de régularisation des MAPA
- La dématérialisation

Formateur

M. Jean-Sébastien PIETRI, Directeur adjoint des finances et de la commande publique, Chef du service de la commande publique, Conseil Départemental du Bas-Rhin

Date

Samedi 22 septembre 2018 (8h30-12h30)

LE RÔLE DES COMMUNES DANS LES PLUI

Objectifs

Dans le contexte d'un transfert progressif de la compétence PLU des communes vers les communautés, bien connaître les conditions et les modalités du transfert pour en mesurer les enjeux. Comment préserver les préoccupations communales ?

Programme

- Les modalités du transfert de la compétence PLU vers les EPCI
- Les conditions d'exercice de la compétence PLU par les EPCI : élaboration d'un PLU intercommunal et gestion des PLU communaux
- La "collaboration" entre l'EPCI compétent et les communes membres
- La prise en compte des préoccupations communales dans le cadre d'un PLU intercommunal

Formateur

M. Jean-Philippe STREBLER, Directeur du Pôle d'équilibre territorial et rural Sélestat-Alsace centrale, Maître de conférences associé à la Faculté de droit de Strasbourg

Date

Samedi 10 février 2018 (8h30-12h30)

LA CONTRIBUTION DES CONSTRUCTEURS ET AMÉNAGEURS AU FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Objectifs

Connaître les moyens de faire contribuer les constructeurs et les aménageurs aux équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation : le code de l'urbanisme organise plusieurs régimes de contributions ; l'objectif de la formation est de connaître les conditions de leur mise en œuvre, leurs avantages et leurs limites.

Programme

- Les principes de financement des équipements publics
- L'utilisation active de la taxe d'aménagement (la délimitation des secteurs à taux majoré)
- Les possibilités offertes par les autres régimes des participations d'urbanisme : le projet urbain partenarial, la ZAC, les "équipements publics exceptionnels"
- Les risques juridiques et financiers liés à une mobilisation irrégulière des participations d'urbanisme

Formateur

M. Jean-Philippe STREBLER, Directeur du Pôle d'équilibre territorial et rural Sélestat-Alsace centrale, Maître de conférences associé à la Faculté de droit de Strasbourg

Date

Samedi 24 mars 2018 (8h30-12h30)

L'UTILISATION DU DROIT DE PRÉEMPTION

Objectifs

Connaître les procédures pour mettre en œuvre efficacement la politique d'aménagement de la commune (ou l'intercommunalité) ; utiliser à bon escient l'opportunité d'acquérir un bien immobilier, en apprécier la soutenabilité financière.

Programme

- L'identification des besoins fonciers : la réalisation d'équipements, la constitution de réserves foncières, la préservation du patrimoine local
- La déclaration d'intention d'aliéner et l'acquisition des biens immobiliers de gré à gré
- L'exercice du droit de préemption urbain
- Le recours à l'expropriation, procédure, indemnité

Formateur

M. Jean-Philippe STREBLER, Directeur du Pôle d'équilibre territorial et rural Sélestat-Alsace centrale, Maître de conférences associé à la Faculté de droit de Strasbourg

Date

Samedi 2 juin 2018 (8h30-12h30)

LES PROCÉDURES D'ÉVOLUTION DES PLU

Objectifs

Maîtriser les évolutions nécessaires, conduire les modifications en fonction des besoins nouveaux.

Programme

- La multiplicité des procédures d'évolution des PLU : révision (normale ou simplifiée), modification (normale ou simplifiée), mise en compatibilité, déclaration de projet ou d'utilité publique
- Les conditions et les modalités de mise en œuvre des différentes procédures
- La collaboration respective des communes et des EPCI dans la mise en œuvre des procédures

Formateur

M. Jean-Philippe STREBLER, Directeur du Pôle d'équilibre territorial et rural Sélestat-Alsace centrale, Maître de conférences associé à la Faculté de droit de Strasbourg

Date

Samedi 9 juin 2018 (8h30-12h30)

Pour vous inscrire

Formulaire d'inscription

Un formulaire d'inscription, valant bon de commande, est joint à ce catalogue. Il est également disponible au secrétariat de votre commune sous forme papier et électronique.

Nous pouvons à tout moment, vous en faire parvenir un exemplaire par messagerie électronique. Le formulaire est à solliciter avec l'adresse : ipag@unistra.fr ou par l'intermédiaire du site Internet de l'IPAG : www.ipag.unistra.fr

La date limite pour l'envoi des bulletins d'inscription est fixée au **vendredi 15 décembre 2017**

Si le nombre de candidats pour une séance de formation est trop important, une session supplémentaire peut vous être proposée à une autre date que celle prévue dans le catalogue. Dans ce cas, une proposition dans ce sens vous parviendra par voie de messagerie après concertation. Merci de bien vouloir nous répondre rapidement pour nous permettre de satisfaire le plus possible d'élus, chaque séance étant limitée à 20 participants.

Important :

Vous pouvez mobiliser votre DIF pour financer les formations.

Convocation

Une convocation vous parviendra au domicile (adresse sur le bulletin d'inscription) environ une quinzaine de jours avant la date de la formation.

Attention : un élu ne doit jamais se présenter à une formation sans avoir reçu de convocation. Ce document lui assure que la formation a effectivement lieu aux dates annoncées.

Désistement

Si vous êtes amené à renoncer à une formation à laquelle vous vous étiez inscrit :

- prévenez **par écrit** l'IPAG, la messagerie électronique est un moyen rapide : ipag@unistra.fr

- si la réception de votre désistement parvient à l'IPAG avant l'envoi de la convocation, aucun frais ne sera facturé. Par contre, si le désistement se fait après l'envoi des convocations par l'Institut, un montant de 20 € sera facturé pour participer aux frais de prise en charge du dossier.

Nous attirons votre attention sur un point important pour la bonne gestion de ces formations :

Les formulaires d'inscription doivent être dûment remplis, signés et cachetés par le maire et doivent nous être adressés sous forme originale par voie postale

À NOTER

Toute notre offre est accessible par Internet :

www.ipag.unistra.fr rubrique « Formation des élus »

Si vous avez des **besoins spécifiques** liés à un projet dans votre commune ou communauté de communes, n'hésitez pas à nous contacter. Nous étudierons votre demande et saurons vous proposer une formation « sur mesure ».

Guy SIAT est votre interlocuteur : guy.siat@unistra.fr

En plus du catalogue, comme les années passées, des séances de formation pourront être délocalisées dans des villes moyennes, au nord et au sud du Bas-Rhin ; elles vous seront proposées courant 2018 par mailing aux mairies et aux élus (dates, lieu, thème).

NOS COORDONNÉES

Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG)

47 Avenue de la Forêt Noire

67082 Strasbourg Cedex

Tél : 03 68 85 85 00

Courriel : ipag@unistra.fr

Responsable de la formation des élus : Guy SIAT

guy.siat@unistra.fr (de préférence) ou 03 68 85 81 46

Assistante de formation : Cholpon OZTURK

cozturk@unistra.fr ou 03 68 85 81 54